



## **COMMUNIQUE DE PRESSE/MYM/AFREWATCH/001/03/2023**

**Le Consortium Makuta ya Maendeleo et AFREWATCH saluent la signature par le Premier Ministre du Décret n°23/05 modifiant le cadre réglementaire du FOMIN et appellent à l'élaboration rapide et consensuelle du Manuel des procédures.**

**Kinshasa-Lubumbashi-Kolwezi-Bukavu-Bunia, le 14 Mars 2023**

**POUR DIFFUSION IMMEDIATE**

**Contacts :**

**Ismaël Tutu, [ismael.tutu@cartercenter.org](mailto:ismael.tutu@cartercenter.org) ; +243812883580**

**Emmanuel Umpula, [emmanuelumpula@afrewatch.org](mailto:emmanuelumpula@afrewatch.org) ; +243818577577**

**Eric Mikalano, [ericmikalano@gmail.com](mailto:ericmikalano@gmail.com) ; +243975434657**

**Freddy Kasongo, [fkasongo@maliyetu.org](mailto:fkasongo@maliyetu.org) +243995567001.**

Le Consortium Makuta ya Maendeleo et AFREWATCH saluent la signature par le Premier Ministre du [Décret n°23/05 du 20 Février 2023](#) modifiant et complétant le Décret N°19/17 du 25 novembre 2019 relatif au statut, à l'organisation et au fonctionnement du Fonds Minier pour les générations futures(FOMIN). Ce nouveau Décret est censé garantir une gestion transparente et responsable des fonds du FOMIN afin d'atteindre l'objectif de constituer des richesses matérielles et financières en faveur des générations futures.

Le Consortium Makuta ya Maendeleo et AFREWATCH félicitent le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC pour la facilitation des ateliers des parties prenantes et saluent le caractère inclusif et participatif du processus de révision de ce Décret. Ils appellent le gouvernement congolais à élaborer rapidement le Manuel des procédures de gestion du FOMIN en assurant la participation et le consensus de toutes les parties prenantes.

Comme mentionné dans leur [communiqué MYM/AFREWATCH/001/02/2023 du 16 février 2023](#), le Consortium Makuta et AFREWATCH ont noté avec satisfaction l'intégration dans ce nouveau Décret de certains amendements clés proposés par les parties prenantes afin de corriger aux faiblesses et inadéquations observées dans le Décret N°19/17 du 25 novembre 2019, entre autres :

- La réduction de nombre des objectifs du FOMIN comme proposé par toutes les parties prenantes ;
- L'intégration des mesures de transparence et de redevabilité, notamment la publication des rapports périodiques et annuels ainsi que l'audit annuel des comptes du FOMIN.
- La proposition d'adoption d'un Manuel des procédures devant mettre en place les règles d'investissement et autres modalités pratiques de gestion des fonds du FOMIN.



Le Consortium Makuta et AFREWATCH constatent cependant que la vision et les objectifs révisés du FOMIN sont essentiellement orientés vers le secteur minier en contradiction avec le consensus des parties prenantes qui ont convenu qu'une partie des fonds du FOMIN devrait financer les projets et infrastructures de développement durable en dehors du secteur minier. Le Consortium Makuta et AFREWATCH rappellent que les projets d'exploration et d'exploitation minière présentent généralement des risques élevés d'investissement avec une rentabilité incertaine. Ils espèrent que le Manuel des procédures à venir mettra en place des règles d'investissement solides devant empêcher que l'ensemble des fonds du FOMIN ne soient engloutis dans des projets du secteur minier ayant des risques d'investissement très élevés.

De plus, le Décret révisé n'a pas pu fixer le plafonnement de pourcentages des ressources à allouer à chacun de quatre sous-fonds mis en place ainsi que les frais de fonctionnement du FOMIN. Le Consortium Makuta et AFREWATCH réitèrent leur recommandation de définir préalablement les pourcentages des ressources à placer dans chacun de ces sous-fonds et d'allouer des frais de fonctionnement sur une base annuelle et selon des besoins précis préalablement identifiés.

Eu égard à ce qui précède, le Consortium Makuta et AFREWATCH recommandent au gouvernement de lancer en toute urgence le processus inclusif et participatif d'élaboration et d'adoption du Manuel des procédures de gestion afin de clarifier les règles et modalités détaillées de gestion et d'investissement du FOMIN.

Le Consortium Makuta et AFREWATCH réitèrent leur disponibilité à poursuivre le soutien à l'amélioration du cadre réglementaire du FOMIN pour assurer l'équité intergénérationnelle dans la gestion des revenus du secteur minier.

